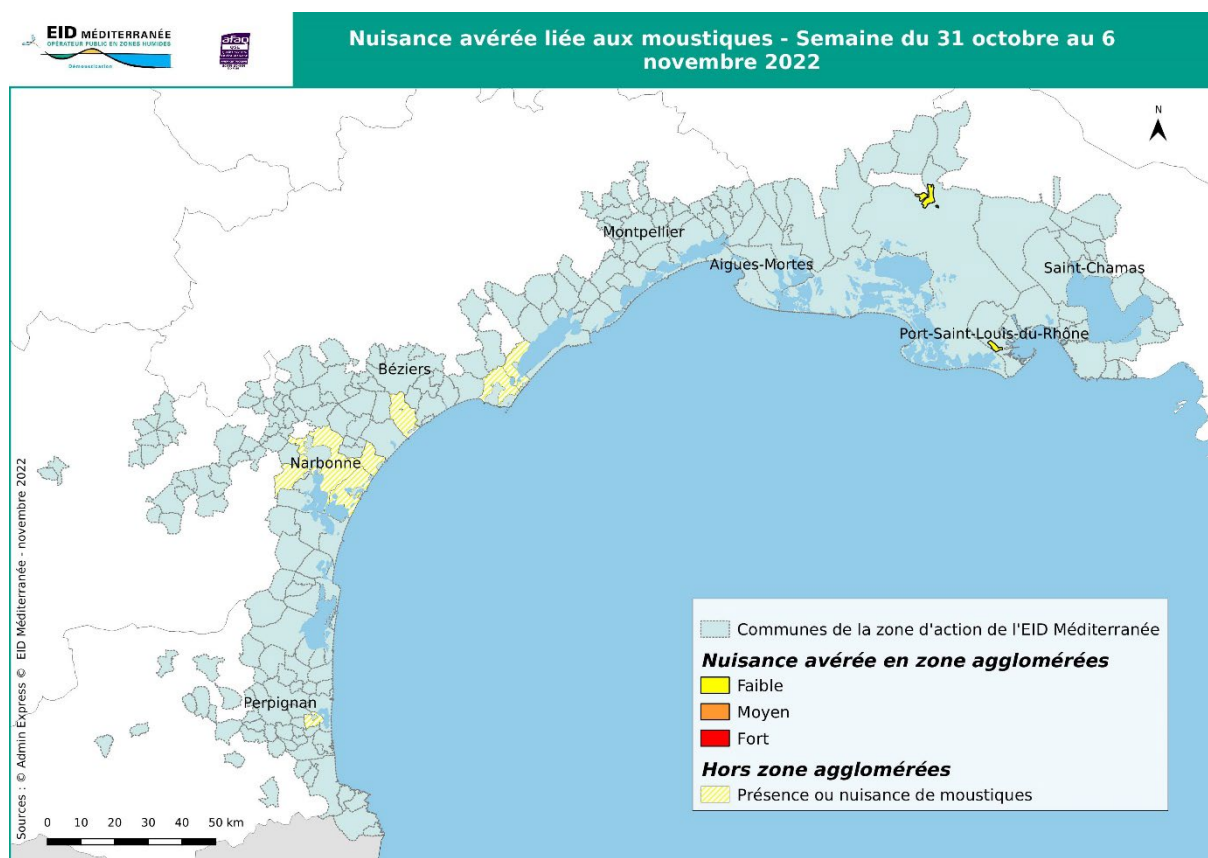


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 31 octobre au 6 novembre 2022



Au cours de la semaine du 31 octobre 2022 :

Même si on observe dans certains territoires des moustiques « ruraux » adultes, plutôt cantonnés en dehors des zones urbanisées, la baisse significative des températures et les vents de terre, forts par moments, ont annihilé l'action des moustiques femelles (aptées à piquer), s'agissant de surcroît, pour la majorité d'entre elles, d'*Aedes caspius*, espèce qui décroît peu à peu jusqu'à très bientôt disparaître, comme chaque année depuis la seconde partie d'automne jusque dans le courant du printemps.

Sur le plan des superficies traitées contre les larves d'*Aedes* en zones humides à submersions temporaires, l'année 2022 se situe dans la moyenne des cinq dernières années, avec à ce jour environ 29 000 hectares traités.

En termes de contrôle en milieu urbain contre *Culex pipiens*, 77 000 gîtes ont été traités en 2022. Cette espèce va également hiverner et seules des conditions artificielles de températures élevées, comme cela peut se produire dans un vide sanitaire inondé, pourront constituer une source de nuisance localisée... intérieure.

Aedes albopictus (le moustique -tigre) est beaucoup moins actif qu'à la fin d'octobre. Les femelles vont disparaître progressivement et les œufs en diapause (hibernation) n'éclore qu'au printemps prochain.

À compter du 7 novembre 2022 :

Pas de nouveau risques de nuisance liée aux moustiques dans les deux semaines à venir.

Des éclosions d'œufs d'*Aedes detritus* (espèce automnale et hivernale issue des zones humides) pourraient se produire dans les zones humides halophiles (milieux salés) pourvues d'un couvert végétal important, *a priori* plutôt lors de la semaine du 14 novembre.

Même si le développement larvaire est ralenti par la baisse des températures et par la diminution de la durée du jour, ces éclosions potentielles seront analysées, afin de déterminer la pertinence de traiter ou pas. Car à l'enjeu de nuisance pouvant être subie en extérieur lors de belles journées s'ajoute la gestion de la densité d'œufs pondus sur le sol, qui pourrait augmenter encore en l'absence de traitements.

La densité larvaire est un élément important, en termes de nuisance dans les zones humides. On sait que l'action du bio-insecticide utilisé, le Bti, n'est pas efficace à 100 % en toutes circonstances (de l'ordre de 80 à 90 % en moyenne). Or ce pourcentage, satisfaisant en conditions normales, peut, dans des situations où on trouve jusqu'à 2 000 larves au m² voire davantage, comme cela a été constaté cet été, être synonyme de nuisances ressenties.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Les températures sont nettement en baisse, ce qui rend les quelques moustiques adultes présents dans les zones humides, comme celles situées à l'embouchure du Grand-Rhône, assez discrets. Pas de nuisance liée aux moustiques « ruraux » à prévoir en zones urbanisées dans les jours à venir.

- **Gard** : Ressenti de nuisance faible à nul et présence très sporadique de quelques *Aedes* en milieu rural. Les pluies du 3 novembre (entre 15 et 35mm) n'ont généré que de très faibles éclosions d'*Aedes detritus* dans les milieux littoraux et les températures en baisse permettent d'écarter tout risque de nuisance à venir à proximité des zones urbaines.

- **Hérault** : Quelques *Aedes caspius* récalcitrants sont toujours présents en milieu naturel mais peu actifs. Même s'il est en nette diminution, *Aedes albopictus* (le moustique-tigre) est encore ressenti en zones agglomérées.

- **Aude** : Le niveau des populations de moustiques est globalement bas voire nul. On observe néanmoins quelques situations de présence de moustiques adultes, comme à Gruissan, en garrigue, ou au sud de Narbonne, au niveau du Grand-Castérou, du Labrador. Il s'agit d'*Aedes caspius*, que la baisse des températures rendra peu actif. Les larves qui sont apparues dans les sansouïres de bords d'étangs la semaine dernière, suite à un coup de mer, ont été traitées au sol. Le risque de nuisance reste faible dans les tout prochains jours.

• **Pyrénées-Orientales** : Présence de quelques nuisances résiduelles dues aux *Aedes spp* dans les communes périphériques de zones humides récemment traitées. La baisse des températures et la forte Tramontane ont contribué à abaisser le ressenti de nuisance *intra-muros* lié au moustique-tigre *Aedes albopictus*.

► **Le prochain et dernier bulletin de l'année 2022 sera publié le 21 novembre.**

